

La communauté Icogarde de 1905 à 1989

L'école

LES PREMIERES mentions de l'école d'Icogne, dans les archives, touchent essentiellement des questions financières. Ainsi en juillet 1845, Brigitte Bagnoud de Jean fait, à cette école, donation d'une vigne située sur le territoire de Granges, aux «Montelles».

Trois ans plus tard, Pierre-Joseph de Preux, évêque de Sion, autorise la commune d'Icogne à consacrer les revenus annuels de la Confrérie du Saint-Esprit, 40 francs, au paiement du salaire du maître de l'école primaire.

En 1868, le Conseil d'Icogne obtient de l'Evêché la permission de convertir en argent le repas de la Sainte-Barbe. Les intérêts du capital constitué, qui se monte à quelques centaines de francs «fédéraux», sont attribués pour moitié aux pauvres et pour l'autre à l'école primaire.

Un tiers d'illettrés

Malgré ces preuves tangibles de l'existence d'un établissement scolaire à Icogne, l'idée d'une école obligatoire est loin d'être acquise. Les enfants suivent deux à trois mois de classe par année et doivent apporter le bois nécessaire pour chauffer l'établissement. Le degré d'instruction reste très sommaire, et l'on estime que plus d'un tiers de la population, illettré, signe encore son nom de la marque de famille.

A Lens, existe bien «l'école du recteur» tenue par un chanoine du Saint-Bernard. Cet établissement — situé dans un bâtiment qui s'appelle aujourd'hui encore «le rectorat» — est pourtant réservé aux enfants destinés à la prêtrise. Monseigneur Bagnoud, abbé de Saint-Maurice, y a suivi ses classes.

La séparation des communes, en 1905, influe peu sur l'organisation des écoles, chaque quartier de l'Ancien Lens possédant déjà sa propre organisation.

Les pionniers

Les anciens se souviennent encore des enseignants du siècle dernier, Antoine Rey et Pierre-Auguste Bonvin. Le procès-verbal des premières séances du Conseil, en 1905, ne donne aucune indication de la nomination d'un instituteur. Il met en revanche en place une commission scolaire composée du prier Gard, de Louis Bagnoud de Marc et d'Ambroise Praplan.

Le Conseil nomme ce même Ambroise Praplan, trois ans plus tard, pour la période 1908/1909, à la tête de l'école. Il y restera jusqu'en 1922, sauf pendant une brève période (1917-1919) où il sera remplacé par Madeleine Briguet, de Chermignon.

Les salaires de l'époque ne sont guère encourageants. Pour son premier traitement annuel, M. Praplan touche trois cent nonante francs. Catherine Praplan-Emery, chargée des cours de couture, touche, elle, trente francs l'an. Mais c'est une époque où les rémunérations, comme le coût de la vie, évoluent vite: l'instituteur touche, en 1920, deux cent cinquante francs par mois, soit mille cinq cents francs par année.



Six mois d'école l'an

Pendant la première moitié de ce siècle, la durée annuelle de la scolarité est de six mois, du début novembre à la fin avril. Les élèves passent six heures par jour en classe, cinq jours et demi par semaine, car les gosses doivent donner un sérieux coup de main aux travaux de la campagne.

Les diverses tentatives de prolongation de la durée de l'année scolaire se sont du reste heurtées à une farouche résistance de la population. En 1957, lorsque le Conseil d'Icogne propose de prolonger à sept mois l'année scolaire 1957/1958, l'Assemblée primaire refuse de le suivre. Le Conseil impose, envers et contre tout, sa décision.

Même scénario à Lens, trois ans plus tard, lorsque le Conseil suggère un demi mois supplémentaire de classe par année. Un citoyen s'élève alors contre «cette calamité». Pour lui, point besoin de loi pour fixer la fin des cours: «Il suffit d'observer les feuilles de vigne! »

La loi scolaire de 1962 met tout le monde d'accord, puisqu'elle impose à toutes les communes une scolarité de trente-huit à quarante-deux semaines par année, avec des semaines de cinq jours.

Le premier février 1991, le Grand Conseil s'est prononcé pour la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, dès la prochaine rentrée des classes.

La fin de l'école d'Icogne

Le bâtiment bourgeois, restauré et aménagé à plusieurs reprises, notamment lors du doublement des classes de 1929, abrite les cours jusqu'en 1974. Il héberge en outre le personnel enseignant venu de l'extérieur dans le petit appartement qu'il comprend.

Dès 1962, le Conseil communal retient deux terrains, l'un à Chorétiège, l'autre à Maye, pour la construction d'un centre scolaire. Le Département de l'instruction publique est invité à étudier le projet. Mais le Conseil d'Etat ne donne pas son aval à cette construction.

Dix ans plus tard, les Icognards insistent toujours pour avoir leur centre scolaire. Lors d'une séance houleuse, en février 1972, la Commission scolaire et l'inspecteur scolaire convainquent la population de l'impossibilité de faire revenir le Conseil d'Etat sur son refus. Ce dernier argue en effet que les concentrations scolaires améliorent sensiblement l'enseignement par degré d'âge. Icogne se résout finalement à voir disparaître «son» école.

Dès 1973, les élèves vont à l'école à Lens. Toutefois, pendant l'année scolaire 1973/1974, les classes de 4^e primaire des deux villages se tiennent à Icogne. Dès septembre 1974, tous les écoliers des classes enfantines et des six degrés primaires fréquentent l'ancienne école de l'Hôtel Bellalui, puis, lorsque sa réalisation est achevée, le nouveau centre du Louché.

Les élèves d'Icogne terminent leur scolarité obligatoire au centre scolaire de Montana, mis en place en 1962 par toutes les communes du Haut-Plateau auxquelles s'est jointe celle de Mollens. Pour le secondaire supérieur, c'est à Sion que les jeunes trouvent collège, école de commerce ou école normale. Pour suivre l'université, les Icognards continuent à s'expatrier à Genève, Lausanne, Fribourg ou Zurich.